



Les responsabilités des dirigeants bénévoles

Lucie SUCHET – Marion BOINOT – Cécile BAZIN – Marie DUROS – Patrick BONNEAU – Jacques MALET

Méthodologie

- Enquête en ligne du 10 novembre au 16 décembre 2020 : 4 152 réponses de responsables associatifs.
- Echantillon national d'associations de toutes tailles, tous secteurs d'activités et de toutes les régions.
- Résultats traités selon la méthode des quotas appliquée aux variables « secteur d'activités » et « budget » de l'association.
- Résultats détaillés selon plusieurs critères, dont les secteurs d'activités identifiés dans la présentation de la manière suivante :

Sanitaire et social



Culture



Sport



Loisirs



Éducation populaire



Environnement

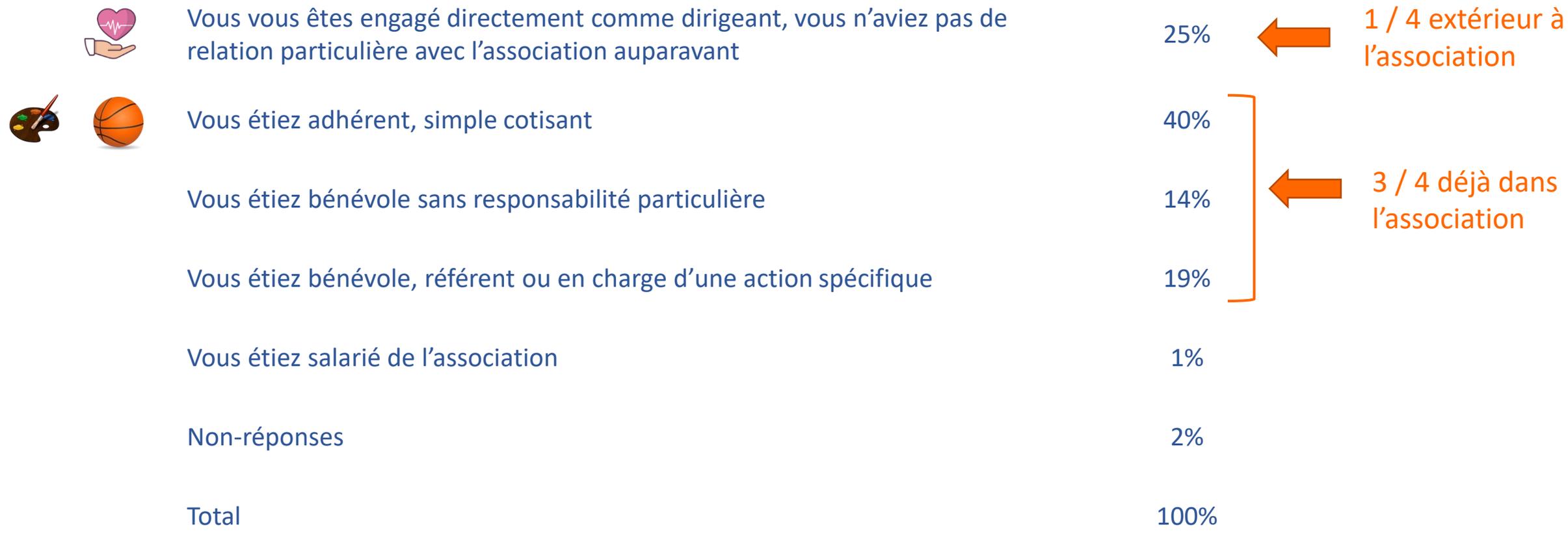


La prise de responsabilités

Les responsabilités des dirigeants bénévoles – décembre 2020

Le passé des dirigeants

Avant d'entrer au conseil d'administration ou au bureau, quelles étaient vos relations avec l'association ?



Rechercher des dirigeants

*À chacun son parcours bénévole,
pas de chemin prédéterminé vers la prise de responsabilités*

L'implication progressive :

- De la participation bénévole sans fonction particulière à celle de dirigeant (14% des situations)
- Des responsabilités opérationnelles à l'entrée au conseil d'administration (19%)

Des pistes à explorer :

- Le vivier des adhérents : le passage direct de l'adhésion à la prise de responsabilités (40%)
- « Le tour extérieur » : l'attractivité de l'association (25%)

Souvent un choix personnel

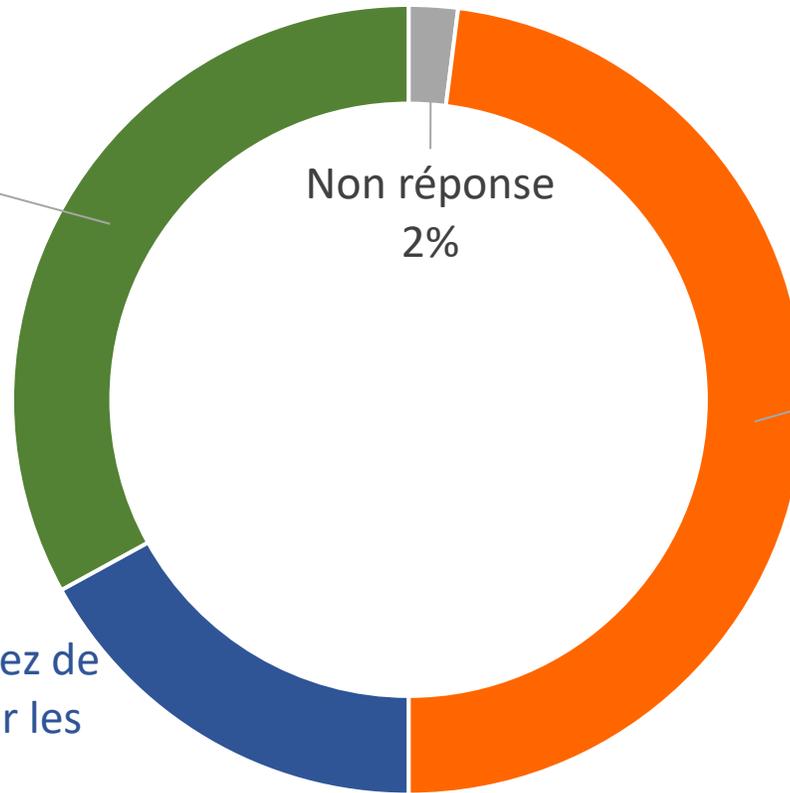
Lorsque vous êtes entré au CA ou au bureau, c'était avant tout :



Parce que vous
avez été sollicité
33%



Parce qu'il n'y avait pas assez de
candidats ou pour soulager les
dirigeants en place
17%



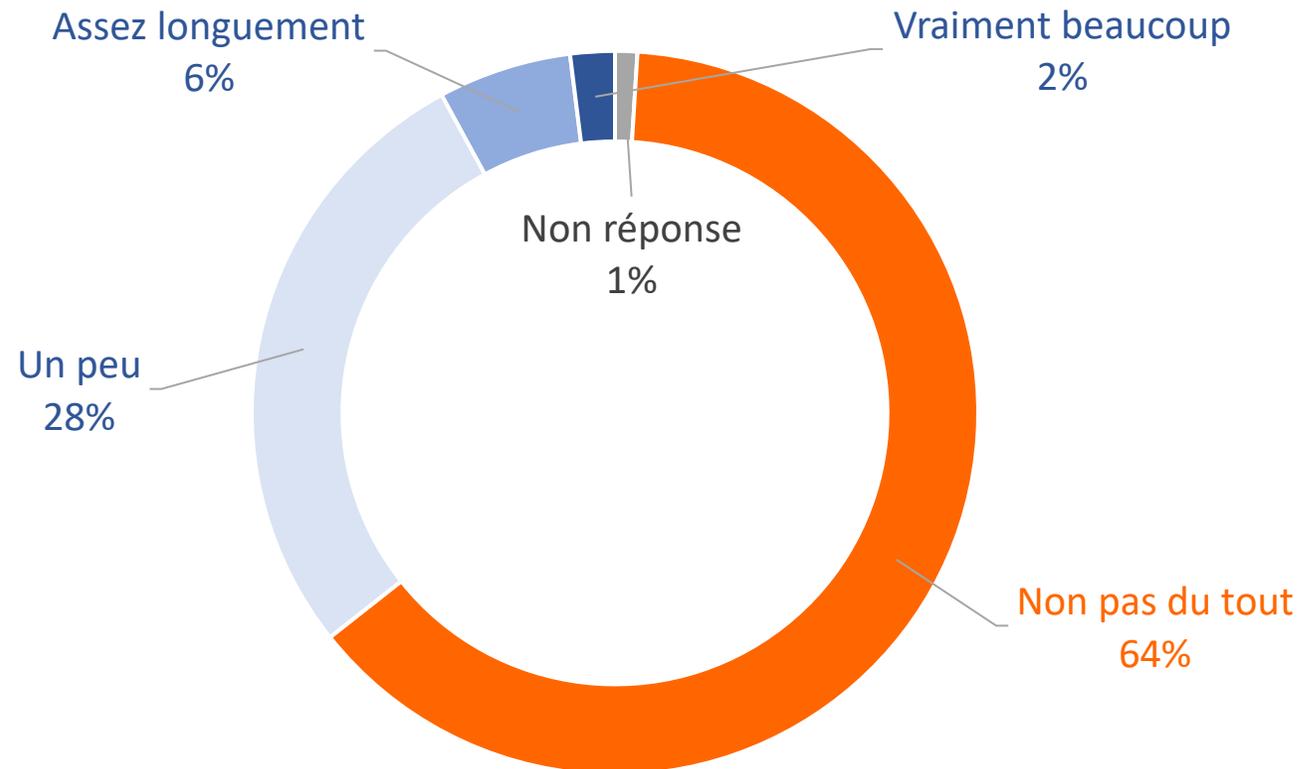
Non réponse
2%

Par choix
personnel, pour
participer aux
décisions et vous
impliquer
davantage
48%



Peu de réelles hésitations

Avez-vous hésité avant d'entrer au CA ou au bureau de l'association ?

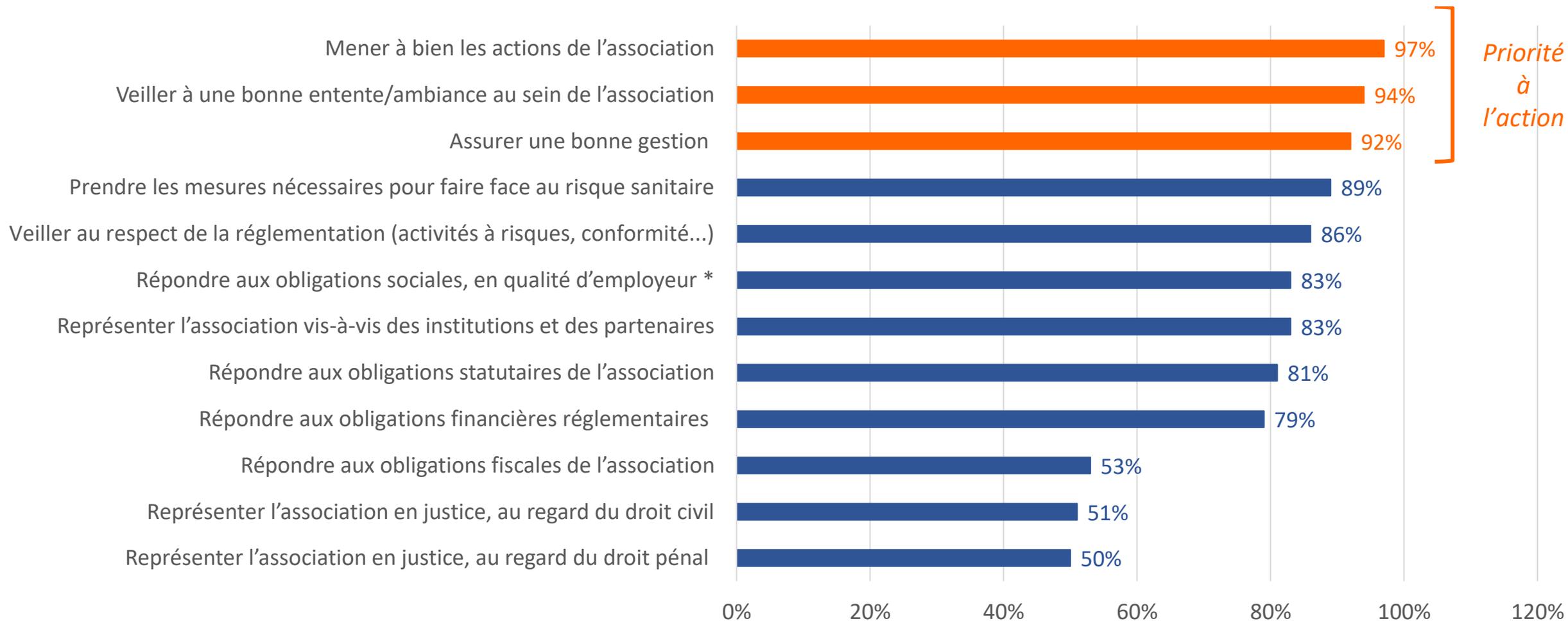


La perception des responsabilités

Les responsabilités des dirigeants bénévoles – décembre 2020

Panorama des responsabilités

Sont jugées importantes aux yeux des dirigeants bénévoles, les responsabilités suivantes :

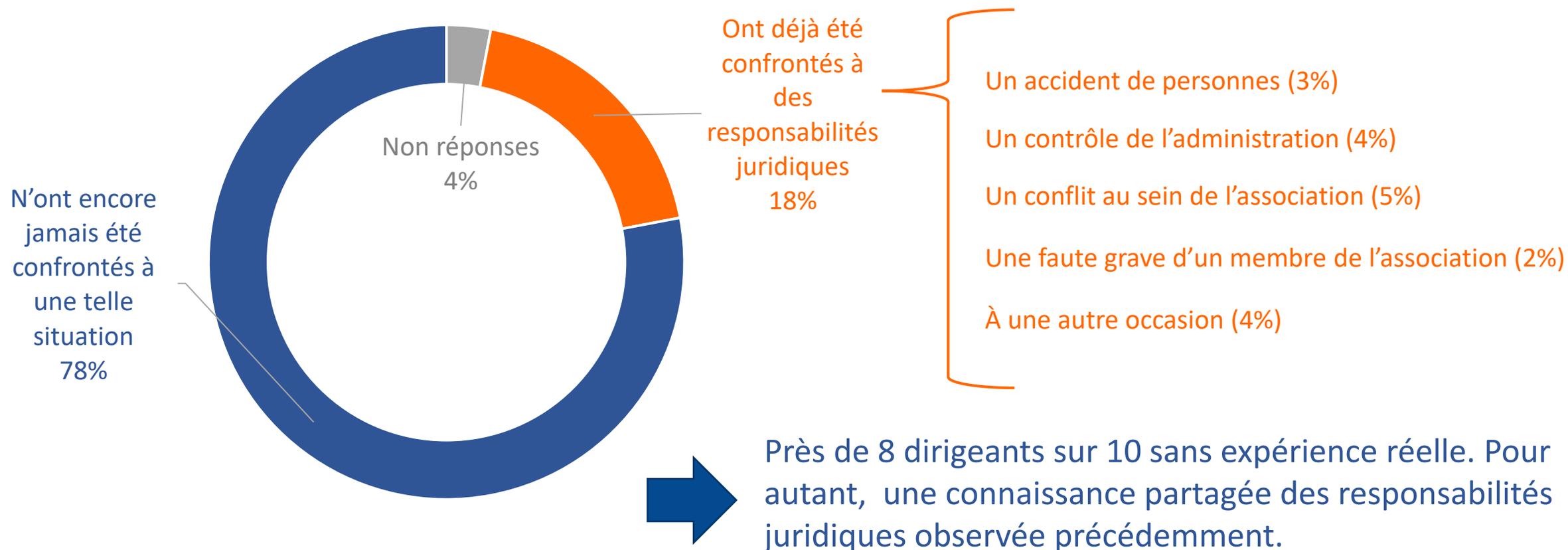


* Résultat pour les seules associations employeuses

Les expériences personnelles

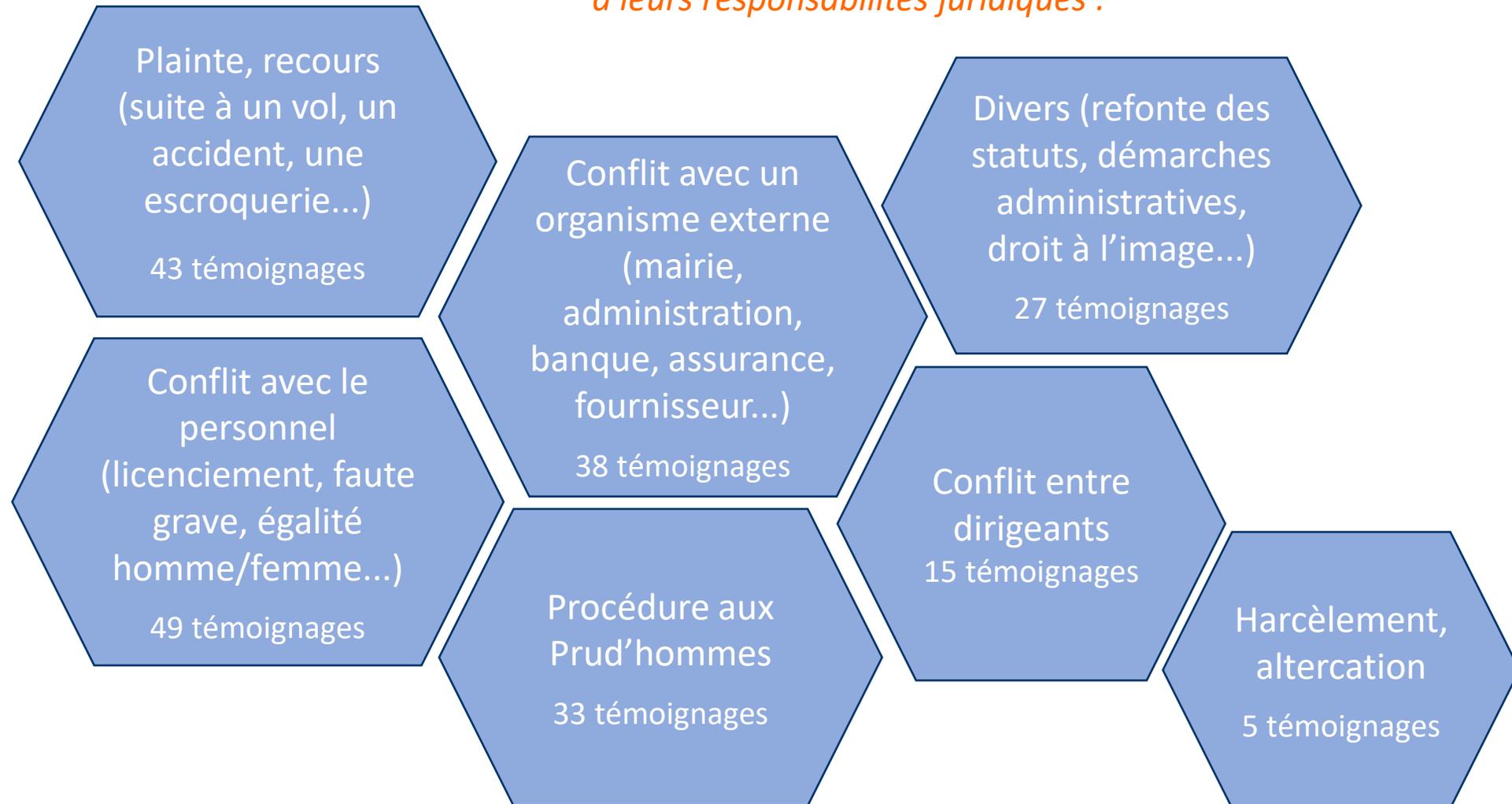
Premières confrontations

A quelle occasion avez-vous été confronté à des responsabilités juridiques pour la première fois ?



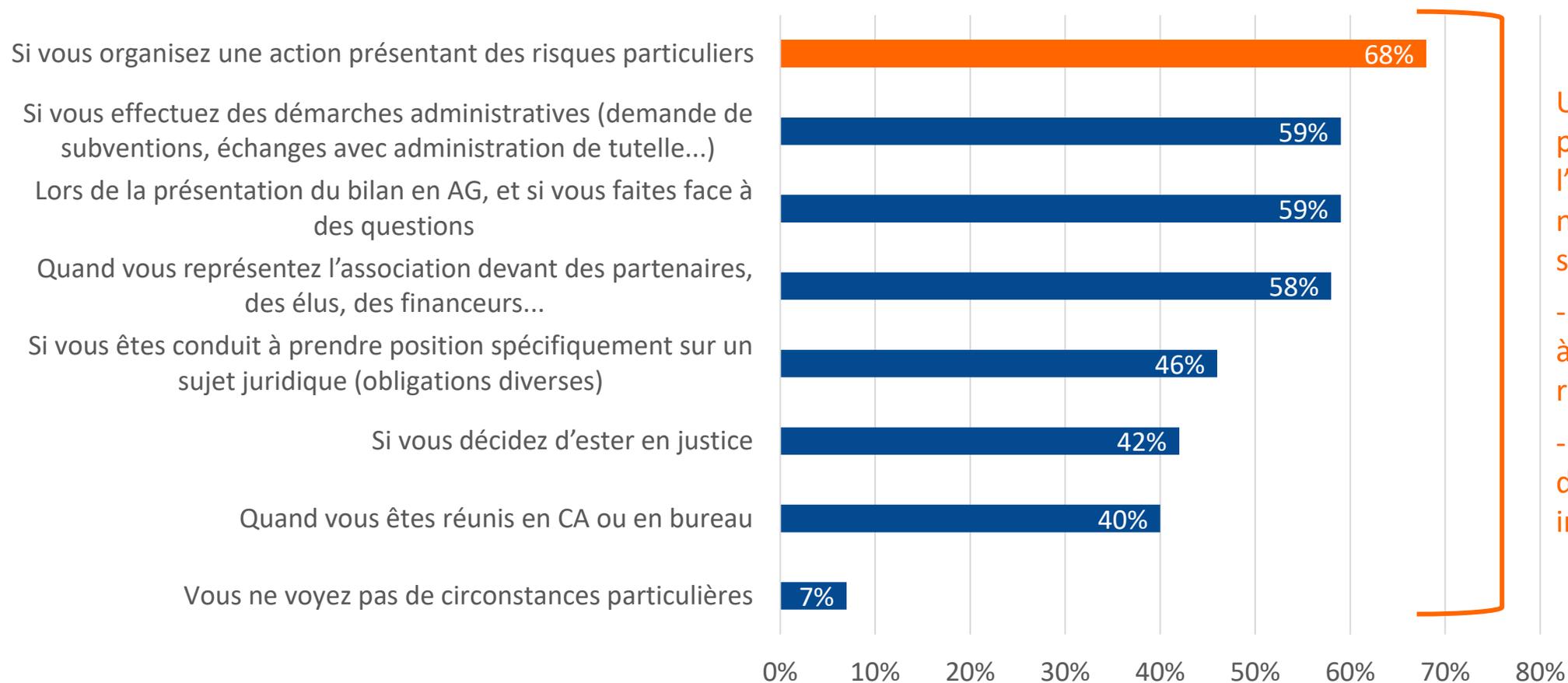
Témoignages

210 dirigeants ont relaté les occasions qui les ont confrontés, pour la première fois, à leurs responsabilités juridiques :



Les responsabilités au quotidien

Quand vous sentez-vous personnellement face à des responsabilités qui engagent juridiquement l'association ?



Un sentiment personnel d'engager l'association dans de nombreuses situations :

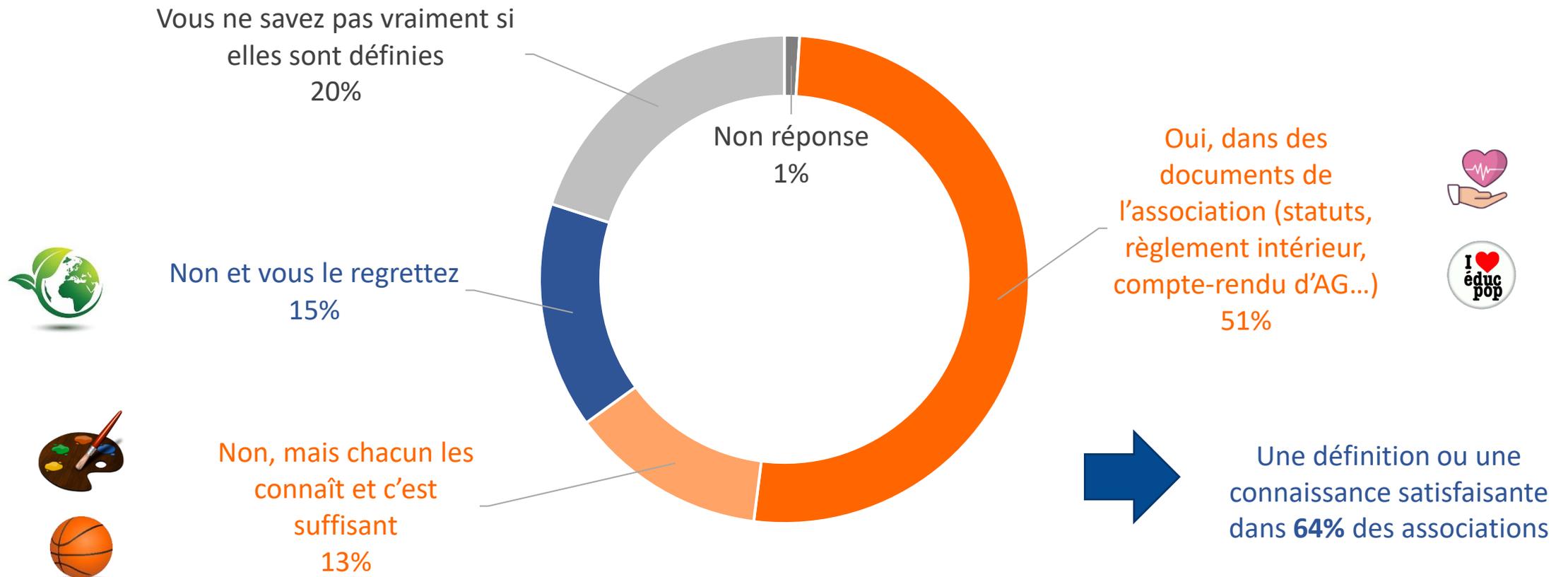
- Le plus souvent face à des situations à risques (68%).
- Le moins souvent, dans le cadre des instances (40%)

Au sein des associations

#Covid-19 : où en sont les associations après le confinement ?

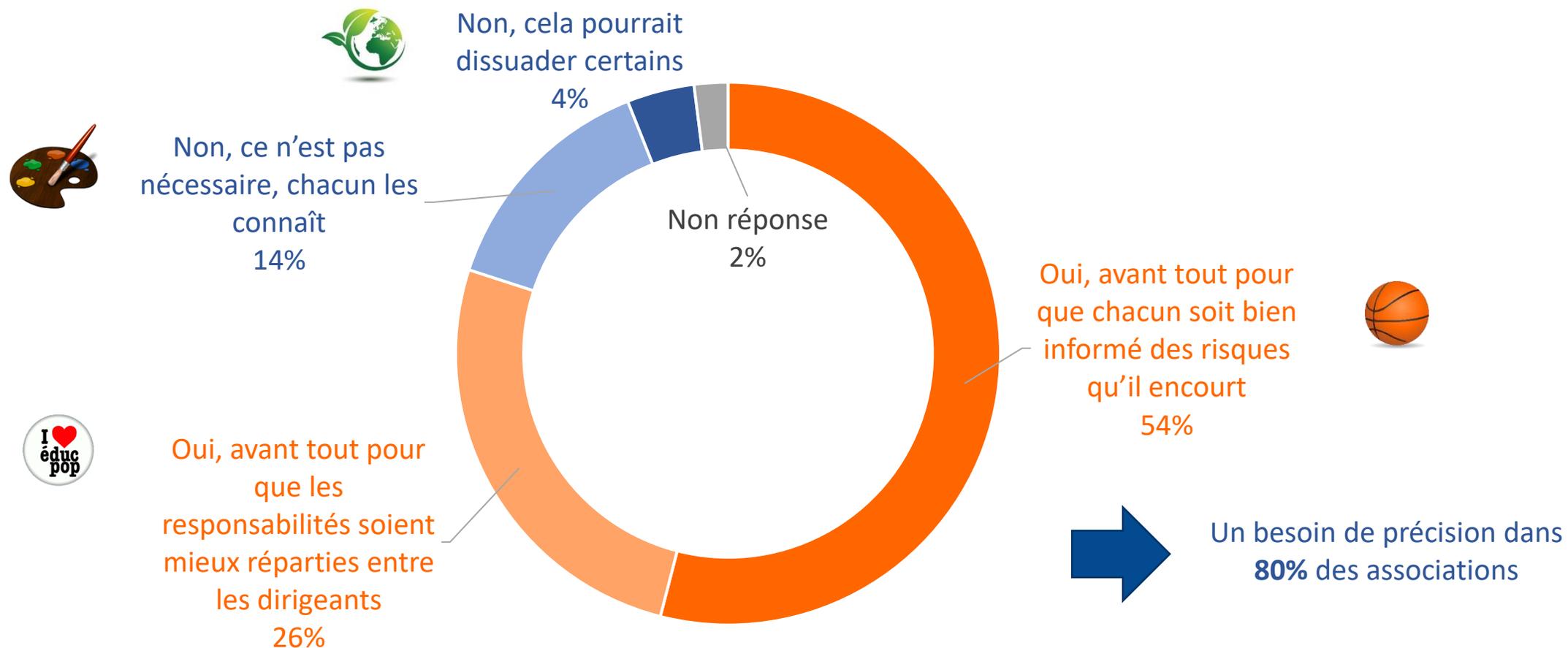
Assez bonne définition des responsabilités

Outre les responsabilités collectives exercées au titre des décisions du conseil d'administration, les responsabilités juridiques de chacun des dirigeants bénévoles (ex : président, trésorier, secrétaire général etc.) de votre association sont-elles définies formellement ?



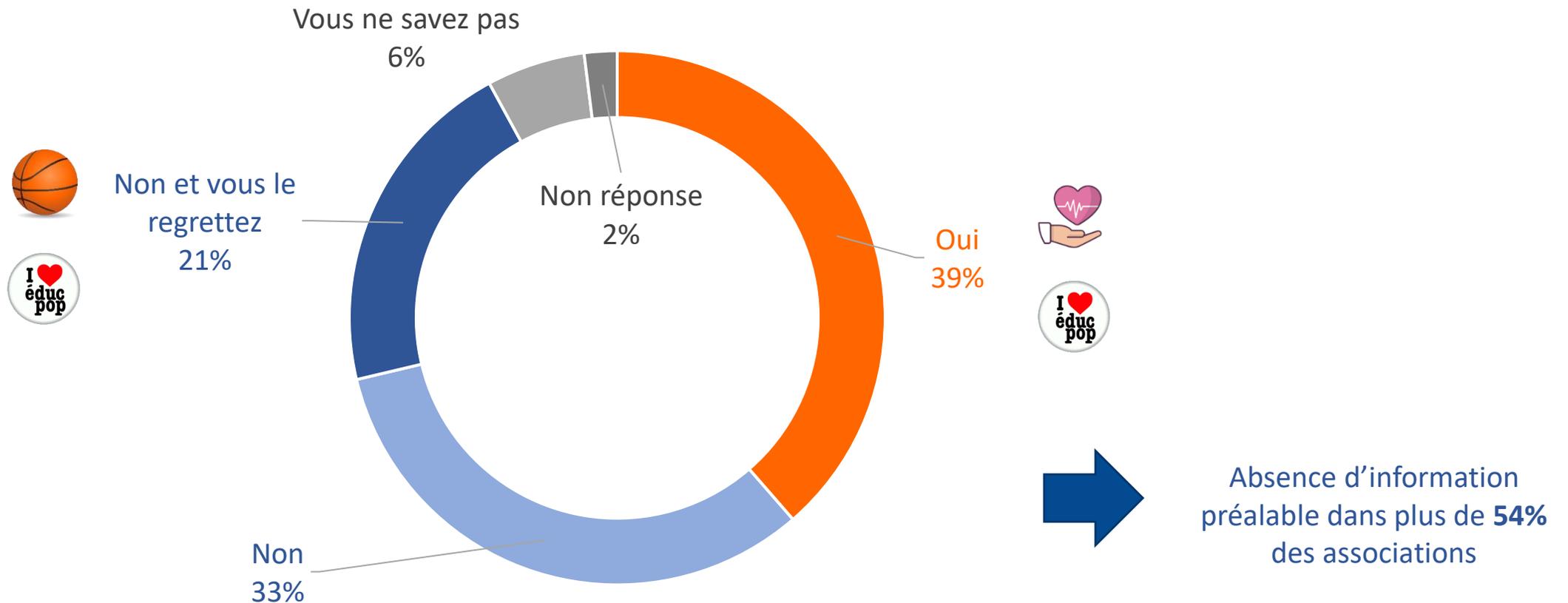
Un besoin de précision toutefois affirmé

Pensez-vous que les responsabilités juridiques de chacun des dirigeants bénévoles de votre association devraient être précisées ?



L'information préalable

Dans votre association, les responsabilités des dirigeants sont-elles présentées aux candidats, pour information et décision éclairée ?



Entre bénévoles et salariés

Les responsabilités sont-elles bien définies entre les dirigeants bénévoles et le ou les dirigeants salariés ? Plusieurs réponses possibles

Oui, elles sont précisées dans les statuts, le règlement intérieur ou un document interne	50%
Oui, elles sont précisées dans le contrat de travail du ou des dirigeants salariés	40%
Oui, au travers des délégations de pouvoir attribuées au(x) dirigeant(s) salarié(s)	30%
Non, ce n'est pas nécessaire	5%
Non, et il faudrait y penser	22%



Le bilan des attentes expresses

Attente n°1

1. Précisions sur les responsabilités de chacun des dirigeants

Exprimée par **80%** des dirigeants :

54% pour une meilleure connaissance
+ 26% pour un meilleur partage

Y compris lorsque ces responsabilités
sont mentionnées dans les documents
internes de l'association
(le cas dans 1 association sur 2)

Autres attentes

2. Définition des responsabilités des bénévoles vs celles des salariés :
22% dans les employeuses
3. Information précise préalable avant de s'engager : **21%**
4. Définition formelle des responsabilités de chacun des dirigeants dans les documents de l'association : **15%**

Témoignages

Les responsabilités des dirigeants bénévoles – décembre 2020

L'exercice solitaire des responsabilités

Des situations par défaut souvent mal vécues, ou encore, exceptionnellement, par confort :*



Je suis trésorière et je m'occupe de tout, j'espère que je fais bien. Pas de réel partage de responsabilités...

Tout se passerait bien s'il n'y avait pas un président omnipotent !

C'est mon expérience personnelle qui me permet d'être informée des responsabilités sinon c'est très compliqué de sensibiliser les dirigeants sans risquer de les faire fuir !

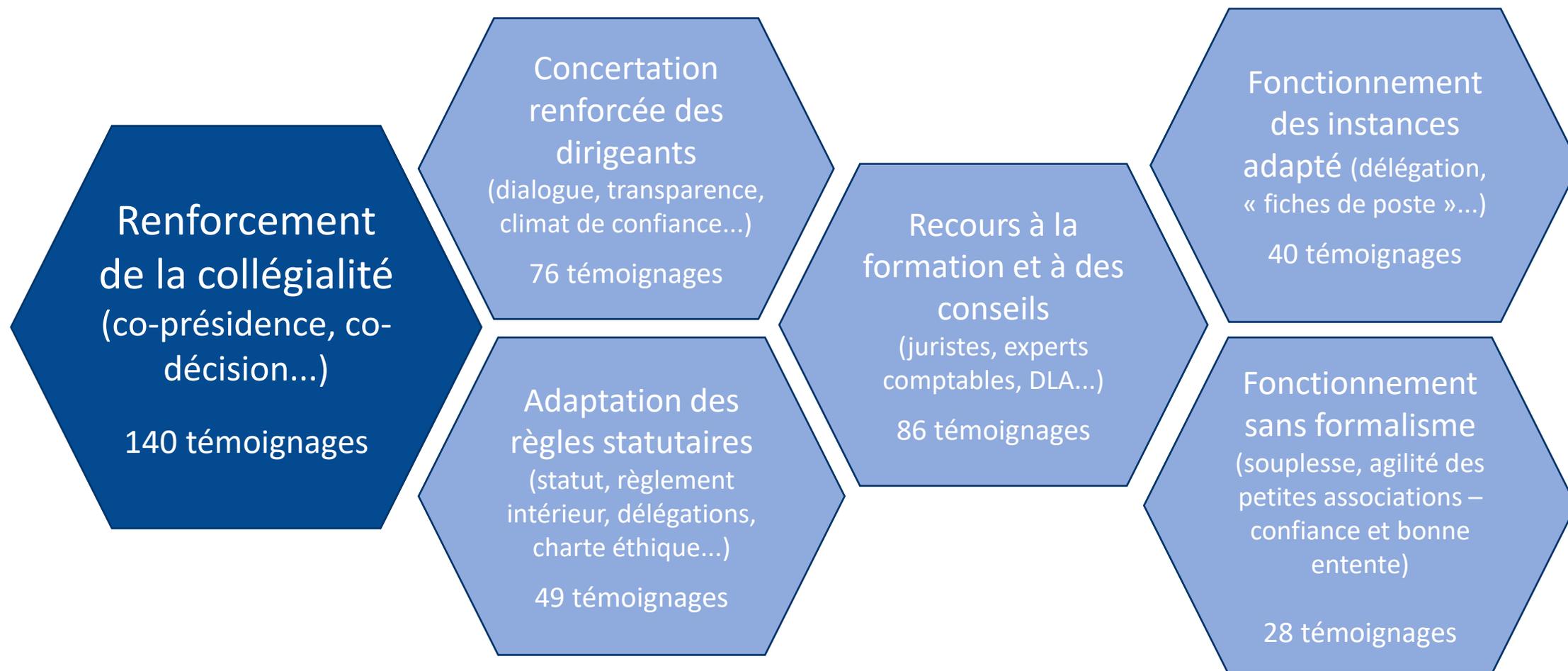
En tant que Présidente de notre association, je déplore que l'ensemble des missions et responsabilités des autres membres du bureau (trésorière et secrétaire) reposent essentiellement sur moi. Donc toutes les responsabilités m'incombent...

** C'est le Président qui assume seul ces responsabilités, l'essentiel c'est qu'il soit bien assuré...*

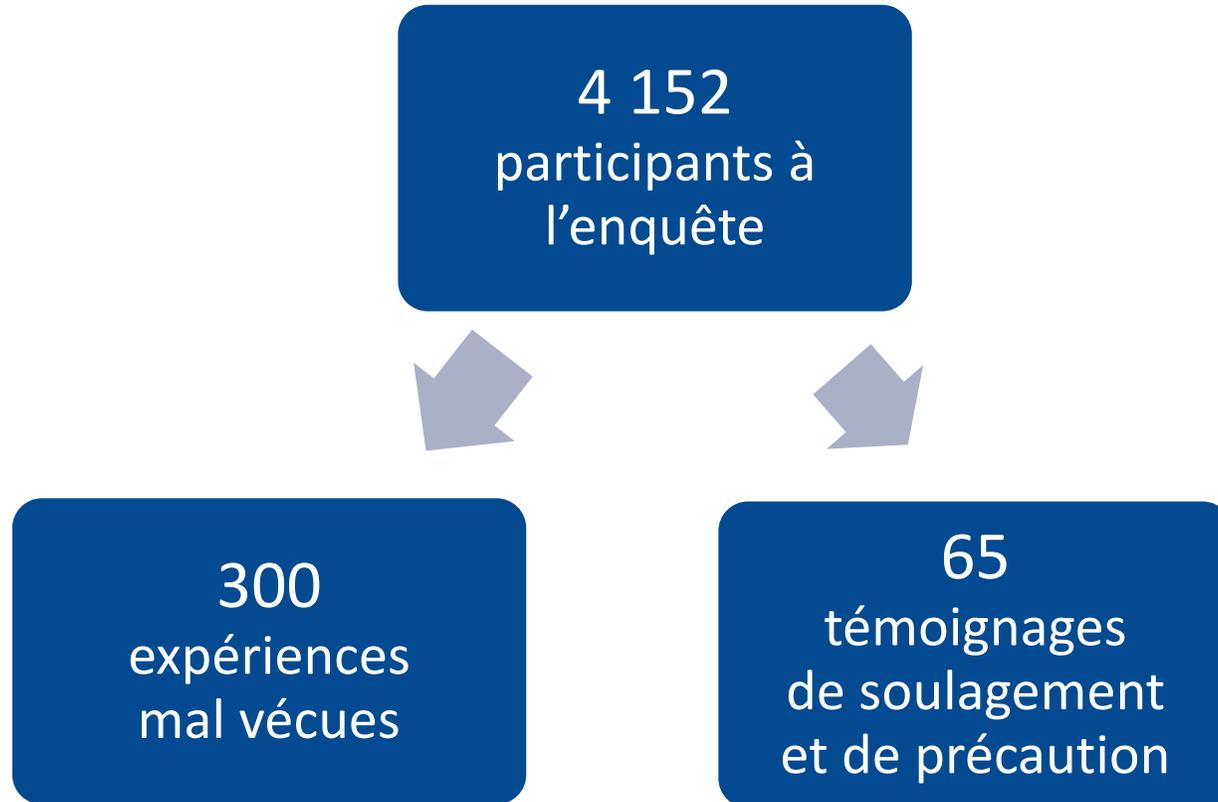
** Notre Président est chef d'entreprise, il connaît très bien le sujet et assume les responsabilités en lien avec son poste au sein de l'association.*

Les bonnes pratiques dominantes

Citées par les répondants comme ayant facilité le partage des responsabilités :



Peu de mauvaises expériences



Pour l'instant, heureusement nous n'avons pas d'incidents à déplorer, mais le risque est important dans le cas où cela arriverait. Il y a un manque dans les statuts pour définir le rôle et la responsabilité de chaque dirigeant.

En tant que président d'asso, j'évite les problèmes juridiques comme la peste, en me renseignant avant, auprès d'une pépinière associative et d'experts.

Les expériences mal vécues

Les situations liées à l'emploi : les plus nombreuses et les plus douloureuses

(licenciement, prud'hommes, conflits entre bénévoles et salariés...)

Conflits entre membres du conseil
d'administration ou avec le président

Autres conflits
(avec des adhérents, la mairie, un prestataire...)

Complications
administratives
(renforcées par la crise)

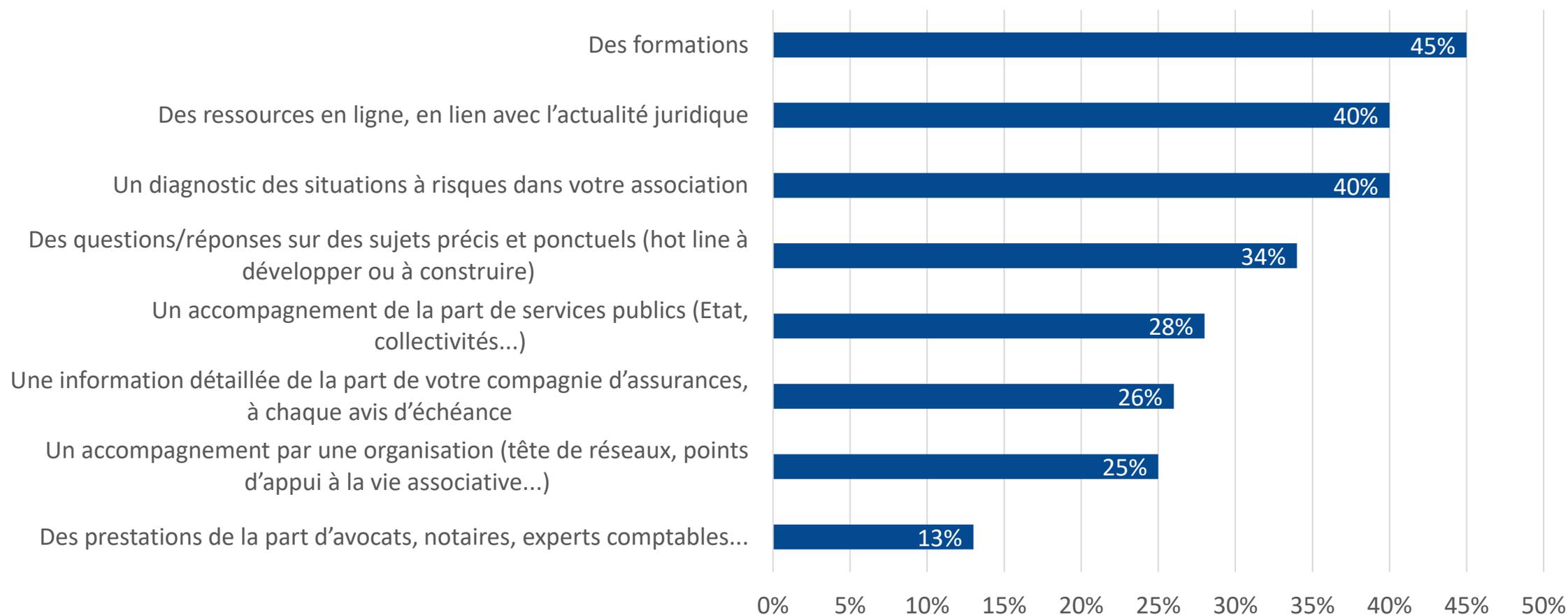
Contrôles (fiscal,
URSSAF...) procédures
(cessation de paiements,
pénal...)

Manquement aux
règles de l'association
(statuts, consignes
demandées...)

Accompagnement : les attentes des dirigeants

Les ressources souhaitées

Qu'est-ce qui vous aiderait à mieux prendre en compte les responsabilités juridiques des dirigeants au sein de votre association ? Plusieurs réponses possibles



De réels besoins

Connaissances approfondies

- Fortes attentes en termes d'information **et de formation**

Analyse des risques

- Approche globale, diagnostic, assurance

Soutien en fonction des situations vécues

- Ressources en ligne, hotline